

<b>Champ d'application du document</b>	<b>Employés de Gripple Limited et de toutes ses filiales. Les tiers travaillant pour ou au nom de Gripple Limited et de ses filiales. Fournisseurs et partenaires commerciaux.</b>
<b>Document approuvé par</b>	<b>Conseil d'administration de Gripple Limited</b>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Avril 2019</b>
<b>Version</b>	<b>2</b>
<b>Date de mise à jour</b>	<b>Janvier 2020</b>
<b>Politiques et documents connexes</b>	<b>Politique en matière de rapports sur l'incorrection</b>
<b>Versions précédentes</b>	<b>Version 1 - 2018</b>

## **1. Objectifs de la politique**

1.1 Gripple veut être un bon employeur et fonctionner de manière responsable et éthique. En tant qu'entreprise, nous avons des relations avec un certain nombre d'organisations différentes au sein de la chaîne d'approvisionnement et nous employons directement de nombreuses personnes. Dans le cadre de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne, la loi britannique sur l'esclavage moderne ("la Loi"), nous continuerons à examiner nos processus actuels de conformité et de gestion des risques afin de déterminer les mesures dont nous disposons déjà et celles qui doivent encore être prises pour prévenir l'esclavage et la traite des êtres humains dans tous les domaines de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement.

1.2 L'esclavage moderne est un crime et une violation des droits fondamentaux de l'homme en vertu de cette loi. Cela prend diverses formes, telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et obligatoire et la traite des êtres humains, qui ont toutes en commun la caractéristique de priver un être humain de sa liberté par une autre personne aux fins de son exploitation personnelle ou économique. Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'esclavage moderne. Nous nous engageons à adopter une conduite éthique et honnête dans tous les domaines de nos activités et de nos relations, ainsi qu'à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces pour garantir que l'esclavage moderne ne se produise dans aucun domaine de nos activités ni dans aucune de nos chaînes d'approvisionnement.

1.3 Conformément à nos obligations de divulgation en vertu de la Loi, nous nous efforcerons également de garantir la transparence de nos activités et une politique transparente visant à exclure l'esclavage moderne tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

1.4 Nous attendons les mêmes normes élevées du groupe de sociétés GLIDE, de tous nos contractants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Dans le cadre de nos processus

de passation de marchés, les fournisseurs sont tenus de déclarer qu'ils ont lu et compris la présente politique et, le cas échéant, de fournir leur propre déclaration et/ou politique de lutte contre l'esclavage moderne. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils maintiennent leurs propres normes commerciales à un niveau tout aussi élevé.

1.5 Cette politique s'applique à toutes les personnes travaillant pour ou au nom de notre société à quelque titre que ce soit, y compris les employés à tous les niveaux, les directeurs, les cadres, les employés temporaires, les employés détachés, les bénévoles, les stagiaires, les agents, les entrepreneurs, les consultants externes, les représentants de tiers et les partenaires commerciaux.

1.6 Cette politique ne fait pas partie du contrat de travail d'un employé et peut être modifiée par l'entreprise à tout moment.

## **2. Responsabilité**

2.1 La responsabilité ultime de la prévention de l'esclavage moderne incombe à la direction. Le conseil d'administration de Gripple Limited est chargé de s'assurer que cette politique est légale et éthique et que toutes les personnes dont la société est responsable agissent conformément à ses dispositions.

2.2 L'équipe des ressources humaines et des services sociaux est le principal organe responsable de la mise en œuvre quotidienne des principes de cette politique, de la fourniture d'une formation appropriée et régulière sur son application et les questions relatives à l'esclavage moderne, du suivi de sa mise en œuvre et de son efficacité, de la réponse aux questions sur son objet et de l'audit des systèmes et procédures de contrôle interne afin de garantir leur efficacité dans la lutte contre l'esclavage moderne.

2.3 L'équipe chargée de la chaîne d'approvisionnement doit également apporter son soutien dans l'évaluation du profil de risque de notre chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que toutes les procédures mises en œuvre sont efficaces dans la lutte contre l'esclavage moderne.

2.4 Les gestionnaires et les chefs d'équipe à tous les niveaux sont chargés de veiller à ce que leurs subordonnés comprennent et respectent cette politique.

2.5 Nous vous encourageons à envoyer vos commentaires sur cette politique et vos suggestions sur la manière de l'améliorer. Tous les commentaires, suggestions et demandes de renseignements sont les bienvenus. Veuillez les adresser à L'équipe des ressources humaines et des services sociaux.

## **3. Compatibilité**

3.1 Veuillez lire attentivement cette politique, confirmez que vous en comprenez le contenu et que vous vous conformez à ses dispositions.

3.2 La prévention, la détection et le signalement de l'esclavage moderne dans tous les secteurs de notre entreprise ou dans toute partie de nos chaînes d'approvisionnement sont la

responsabilité de tous les employés de Gripple ou de toute autre personne dont l'entreprise est responsable des actions. Les employés sont tenus d'éviter toute action qui pourrait entraîner ou impliquer une violation de cette politique.

3.3 Si vous pensez ou soupçonnez qu'une violation de cette politique a eu lieu ou pourrait avoir lieu à l'avenir, contactez immédiatement votre superviseur ou votre chef d'équipe.

3.4 Nous vous encourageons à nous faire part dès que possible de vos préoccupations ou de vos soupçons concernant l'existence de l'esclavage moderne dans tous les domaines de notre activité ou dans toute partie de la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs.

3.5 Contactez votre superviseur ou votre chef d'équipe si vous pensez ou suspectez qu'une violation de cette politique a eu lieu ou pourrait avoir lieu à l'avenir. Si, après avoir signalé un problème à votre superviseur ou chef d'équipe, vous avez encore des doutes quant au respect de cette politique, vous devez en faire part au directeur opérationnel général de Gripple Limited dès que possible, conformément à notre Politique en matière de rapports sur l'incorrection. Veuillez noter que, le cas échéant, et en donnant la priorité au bien-être et à la sécurité des travailleurs locaux, nous pouvons fournir un soutien et des conseils à nos fournisseurs pour les aider à résoudre le problème de la coercition ou de l'exploitation dans leurs propres entreprises et chaînes d'approvisionnement.

3.6 Si vous n'êtes pas sûr qu'un comportement, un traitement ou des conditions de travail particuliers des employés à un niveau quelconque de nos chaînes d'approvisionnement constituent une forme d'esclavage moderne, faites part de vos préoccupations à votre superviseur ou chef d'équipe.

3.7 Notre objectif est d'encourager l'ouverture ; nous soutiendrons toute personne qui, en vertu de ce document, soulève des préoccupations en toute bonne foi, même si elles s'avèrent infondées. Toute personne qui signale de bonne foi qu'elle soupçonne qu'une forme quelconque d'esclavage moderne dans un domaine quelconque de notre activité ou à un niveau quelconque de notre chaîne d'approvisionnement se produira ou pourrait se produire ne subira aucune conséquence négative. Par conséquences négatives, on entend le licenciement, une action disciplinaire, une menace ou un traitement défavorable de l'agent concerné suite à la levée de doutes sur l'objet du présent document. Si vous pensez avoir été traité de manière défavorable comme défini ci-dessus, informez immédiatement l'Équipe des ressources humaines et des services sociaux. Si votre cas n'est pas résolu et que vous êtes un employé de l'entreprise, signalez-le officiellement conformément à la procédure de réclamation - l'Équipe des ressources humaines et des services sociaux vous fournira des informations détaillées.

#### **4. Publication et connaissance de cette politique**

4.1 La formation à cette politique et aux risques auxquels notre entreprise est exposée dans le contexte de l'apparition de formes modernes d'esclavage dans nos chaînes d'approvisionnement fait partie de la mise en œuvre de chaque nouveau salarié. Une formation régulière dans ce domaine sera dispensée si nécessaire.

4.2 Tous nos fournisseurs, entrepreneurs et partenaires commerciaux doivent être informés, dès qu'une relation commerciale est établie, de notre politique de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne dans nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement. À des stades ultérieurs de notre coopération, nous vous rappellerons les principes pertinents que nous appliquons.

## **5. Infractions**

5.1 Tout employé qui enfreint les règles énoncées dans la présente politique sera passible de mesures disciplinaires pouvant entraîner son licenciement pour faute ou faute grave.

5.2 Si d'autres personnes ou organisations agissant en notre nom violent cette politique, Gripple peut mettre fin à toute relation commerciale avec elles.